



Inscription passe de saison 2015-2016

501, rue Val Saint-Côme, Saint-Côme, Québec, J0K 2B0

Nom : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Courriel : _____

Voici le formulaire pour les passes de saison de votre famille. Tous les membres doivent être inscrits par ordre décroissant selon leur âge. Veuillez vous référer au dépliant pour les prix ainsi que les conditions d'inscription. Présentation d'une pièce d'identité obligatoire pour toute inscription.

	NOM ET PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CHANGEMENT DE PHOTO	TARIF EN DATE DU ___/___/___	RABAIS	TOTAL
1 ^{er}			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		---	
2 ^e			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		80\$	
3 ^e			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		100\$	
4 ^e			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		120\$	
5 ^e			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		150\$	
Pers. add.:			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	100\$	---	
Casier numéro :					---	

Type de passe

- Régulière Corporative Presque tout temps
 Restrictions Soirée Forfait à 3 Forfait à 4

(A) SOUS-TOTAL	
TPS (5% sur A)	
TVO (9,975% sur A)	
TOTAL À PAYER	

Pour ceux et celles qui se procurent une passe régulière valide en tout temps ou une passe corporative, nous vous offrons l'occasion de faire votre **paiement en trois versements égaux** :

1^{er} versement le 21 septembre 2015 _____

2^e versement le 21 octobre 2015 _____

3^e versement le 21 novembre 2015 _____

Je déclare avoir lu tous les règlements au verso et que tous les renseignements ci-dessus sont exacts.

SIGNATURE

DATE

Pour ceux qui désirent payer par chèque, veuillez faire le chèque à l'ordre de «Station touristique Val Saint-Côme».

Merci de votre collaboration!



Passes de saison

2015-2016

TAXES NON COMPRIS

Avantages offerts lors de l'achat d'une passe de saison valide en tout temps:

- Promotion «Skiez 15 stations pour le prix d'une».
 - Réduction de 25 % à 50 % dans plusieurs stations du Québec.
- Informez-vous à propos des autres rabais offerts.

Passes de saison VALIDES EN TOUT TEMPS

Les prix peuvent être modifiés sans préavis	Avant le 21 septembre 2015 (Avec possibilité de 3 versements)	Avant le 21 octobre 2015 (Avec possibilité de 2 versements)	En saison
ADULTE	660\$	700\$	730\$
ÉTUDIANT (13 À 26 ANS)	485\$	530\$	570\$
ENFANT (6 À 12 ANS)	380\$	405\$	440\$
ENFANT (5 ANS ET MOINS)	120\$	140\$	160\$
60-64 ANS	485\$	530\$	570\$
65 ANS ET PLUS	274\$	290\$	320\$
PASSE CORPORATIVE			
Transférable	1009\$	1044\$	1085\$

RABAIS FAMILIAL

1 ^{re} personne additionnelle, soustraire :	80\$
2 ^e personne additionnelle, soustraire :	100\$
3 ^e personne additionnelle, soustraire :	120\$
4 ^e personne additionnelle, soustraire :	150\$
Personne additionnelle (coût par passe) :	100\$

- Pour bénéficier des tarifs, toute personne doit avoir l'âge requis au 31 décembre 2015.
- Les rabais familiaux s'appliquent à toutes les passes valides en tout temps, à l'exception de la passe corporative, de la passe pour les enfants de 5 ans et moins et de la passe pour étudiant achetée en forfait à 3.
- Pour profiter d'un rabais familial, les membres doivent faire partie de la même famille (les deux premières générations seulement) et habiter à la même adresse (résidence principale).
- Pour profiter du tarif étudiant, il faut être étudiant à temps plein, être âgé entre 13 et 26 ans et présenter une carte d'étudiant valide avec photo.

SEMAINE ET SOIR (Aucun rabais familial ne s'applique)

Obtenez une réduction de 30% sur un billet de journée ou de soirée (à tarif régulier) lorsque la passe achetée n'est pas valide. PASSE 5 SUR 7 AVEC RESTRICTIONS

Valide le jour du lundi au vendredi excluant les périodes du 23-12-15 au 03-01-16 et du 29-02-16 au 04-03-16.

Avant le 09-11-15: **169\$** En saison: **199\$**

PRESQUE TOUT TEMPS

Valide en tout temps, à l'exception des samedis et dimanches de jour du 26-12-15 au 13-03-16.

Avant le 09-11-15: **325\$** En saison: **375\$**

PASSE DE SOIRÉE

Valide les soirs d'ouverture à partir de 16h. (Voir calendrier)

Avant le 09-11-15: **164\$** En saison: **184\$**

FORFAITS SPÉCIAUX (Aucun rabais familial ne s'applique)

Obtenez une réduction de 30% sur un billet de journée (à tarif régulier) lorsque la passe forfait à 4 n'est pas valide.

FORFAIT à 3 pour étudiants (Passes valides en tout temps)

Vous devez acheter 3 passes en même temps. Prix par personne.

Avant le 09-11-15: **350\$** En saison: **395\$**

FORFAIT à 4 (Passes de soirée)

Vous devez acheter 4 passes en même temps. Prix par personne.

Avant le 09-11-15: **119\$** En saison: **153\$**

CASIER

	Avant le 21 septembre 2015	Avant le 21 octobre 2015	En saison
CASIER (Skis)	131\$	147\$	161\$
PETIT CASIER (Bottes)	22 ⁵⁰ \$	25\$	28 ⁵⁰ \$

ABONNEMENT FAMILIAL

En cas d'abonnement familial, le signataire des présentes s'engage à informer tous les membres de sa famille des termes et conditions du présent abonnement et des obligations incombant au détenteur de passe de saison.

Les passes de saison sont inaccessibles et non remboursables.

En cas de bris, de perte ou de vol de la passe, le skieur devra immédiatement en aviser la station. Un duplicata de la passe pourra être émis sur paiement de la somme de 30\$ (taxes non comprises) non remboursable. Des frais d'administration de 30\$ (taxes non comprises) sont exigés si, par raison majeure, vous demandez un remboursement de votre passe. Cette passe doit se porter soit autour du cou ou sur le manteau à gauche.

CODE DE CONDUITE EN MONTAGNE

L'abonné (le participant, l'invité) s'engage à respecter le Code de conduite en montagne.

Code adopté en vertu de la Loi sur la sécurité dans les sports. Le présent code s'applique à toute personne qui pratique un sport de glisse.

- 1- Conservez la maîtrise de votre vitesse et de votre direction. Assurez-vous d'être en mesure d'arrêter et d'éviter toute personne ou obstacle.
- 2- Cédez la priorité aux personnes en aval (plus bas) et empruntez une direction qui assure leur sécurité.
- 3- Arrêtez dans une piste uniquement si vous êtes visible des personnes en amont (plus haut) et si vous n'obstruez pas la piste.
- 4- Cédez le passage aux personnes en amont (plus haut) lorsque vous vous engagez dans une piste de même qu'aux intersections.
- 5- Si vous êtes impliqué dans un accident ou en êtes témoin, demeurez sur les lieux et identifiez-vous à un secouriste.
- 6- Utilisez et portez en tout temps un système approprié de rétention de votre équipement.
- 7- N'utilisez pas les remontées mécaniques ou les pistes si vous êtes sous l'influence de drogues ou d'alcool.
- 8- Respectez toute signalisation et avertissement et ne vous aventurez jamais hors piste ou sur des pistes fermées.

La pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents que l'usage de bon sens et de prudence peuvent aider à diminuer. Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps le Code de la montagne et faire preuve de courtoisie envers les autres.

Vous devez respecter toute autre règle et signalisation affichées ou autrement indiquées par la station.

Soyez vigilant et respectez le code. C'est votre responsabilité!

L'abonné (ou le participant) reconnaît que la pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents dont il doit être conscient, en acceptant les risques et en assumant l'entière responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel résultant desdits risques. Entre autres, et non limitativement, les éléments suivants constituent des risques inhérents à la pratique d'un sport de glisse:

- les conditions climatiques changeantes;
- les changements dans le degré d'inclinaison de la pente;
- la présence d'obstacles naturels et la condition de la montagne.
- Toute condition naturelle de la montagne, telle la présence de fosses, crevasses et ruisseaux, la présence de roches, de terre, d'espaces non recouverts de neige, la présence d'arbres, de repousses d'arbres, d'arbustes naturels et de souches, de même que tout autre obstacle naturel;
- la présence de glace et de plaques de glace;
- tout changement aux conditions de la surface skiable;
- toute collision avec un autre skieur ou toute autre personne;
- la présence de pylônes, poteaux et autres structures utilisées dans l'exploitation de la station de même que la collision avec ces éléments;
- l'utilisation des remontées mécaniques;
- la présence sur les pistes d'équipement mobile d'entretien des pistes, de véhicules d'urgence, de même que l'équipement de fabrication de neige.

Le contrat ayant donné lieu au présent billet de remontée mécanique est assujéti aux lois en vigueur au Québec. Le détenteur du présent billet de remontée mécanique de même que l'émetteur conviennent d'élire domicile dans le district judiciaire de Joliette, Québec et choisissent celui-ci comme étant le forum de toute réclamation, quelle qu'elle soit, découlant du contrat en vertu duquel le présent billet de remontée à été émis.

Bonne saison de ski à tous!